

Bureau du 19 novembre 2001

Décision n° 2001-0268

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Marietton et appartenant à l'Etat**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 8 novembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'Etat (ministère de l'équipement, des transports et du logement) est propriétaire d'une parcelle de terrain située rue Marietton, cadastrée sous le numéro 120 de la section BN, pour une superficie de 383 mètres carrés.

Cette parcelle ayant déjà fait l'objet d'un aménagement de voirie, il convient, dès lors, de procéder à la régularisation foncière de ce dossier. Cette acquisition interviendrait à titre gratuit ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer l'acte administratif à intervenir.

2° - Le montant des frais, soit 30,49 € (200 F), fera l'objet d'une inscription en dépenses au budget de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,